

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
ARDÈCHE

DELIBERATION N° 2014/26

EXTRAIT DU REGISTRE
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 16 avril 2014

L'an deux mille quatorze et le seize avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr André VOLLE.

Date de convocation : le 07 avril 2014

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 15
votants : 15*

Résultat du vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : M ou Mme A.VOLLE – C.CROZIER – J.TESTON – M.BEUGNET
– M.HILAIRE – P.BOUNIARD – A.CORNET – P.EUVRARD – J.GAUTHIER
– S.GRENIER – M.JOLLIVET – M-F.LEBRAT – C.PIQUEMAL –
M-C.RAMUS – E.RENAUDEAU.

Excusés :

Absents :

Mme Monique BEUGNET a été élu secrétaire

Objet : Election des délégués de la commune auprès du Syndicat Intercommunal du Bassin de l'Escoutay.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le renouvellement du Conseil Municipal du 23 mars 2014,
- Vu les statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués.
- Considérant qu'il convient de désigner deux délégués et deux suppléants de la commune auprès du Syndicat Intercommunal du Bassin de l'Escoutay,

.../...

Le Conseil Municipal décide à la majorité des membres présents, d'élire ses délégués à main levée.

Considérant qu'une seule liste composée des noms suivants a été présentée par les Conseillers Municipaux :

- Délégués titulaires - Philippe EUVRARD
- Max JOLLIVET

- Délégués suppléants – Michel HILAIRE
- André CORNET

Considérant que cette liste a obtenu la majorité absolue des suffrages, Mr Philippe EUVRARD, Mr Max JOLLIVET, Mr Michel HILAIRE, et Mr André CORNET ont été proclamés délégués.

Le Conseil Municipal désigne donc :

- Les délégués titulaires suivant : - Mr Philippe EUVRARD
- Mr Max JOLLIVET

- Les délégués suppléants suivant : - Mr Michel HILAIRE
- Mr André CORNET

Et transmets cette délibération au Président du Syndicat Intercommunal du Bassin de l'Escoutay.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 16 avril 2014.



Pour copie conforme,
Alba La Romaine,
Le 17 avril 2014.
LE MAIRE
André VOLLE.

